

Enquête publique

**Zonage d'assainissement des eaux pluviales
de la commune
d' INZINZAC-LOCHRIST (56)**

Enquête publique N° E19000106/35

Rapport de la commissaire – enquêtrice

Joanna LECLERCQ

Commissaire – enquêtrice

Juillet/août 2021

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TABLE DES MATIERES

1. Objet de l'enquête	3
2. L'organisation et le déroulement de l'enquête	5
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	5
2.2. Composition du dossier d'enquête	5
2.3. Organisation de l'enquête	6
2.4. Information du public.....	6
3. Déroulement de l'enquête.....	10
3.1. Consultation du dossier d'enquête	10
3.2. Permanences du commissaire-enquêteur ET Déroulement.....	10
3.3. Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres	11
4. Observations du public	12
4.1. Observations du public.....	12
4.2. Questions de la commissaire-enquêtrice	12
5. Réponses de Lorient Agglomération aux remarques – mémoire en réponse	13
5.1. Réponses de la collectivité aux remarques du public.....	13
5.2. Réponses de la collectivité aux questions de la commissaire-enquêtrice.....	13
6. Synthèse du rapport.....	15

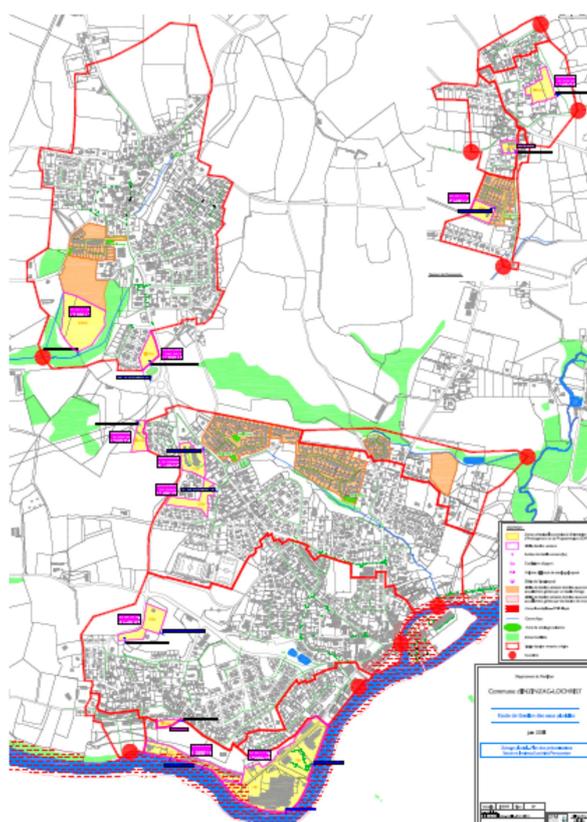
1. OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique est relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune d'INZINZAC-LOCHRIST. Elle a été prescrite par délibération du bureau communautaire de Lorient Agglomération le 21 mai 2021.

Lorient Agglomération dispose de la compétence assainissement des eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2018, et a souhaité entreprendre la réalisation d'une étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle des zones agglomérées et zones d'activités.

Concernant la commune d'INZINZAC-LOCHRIST, ne disposant pas d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales, son élaboration devait se faire conjointement à celle du Plan Local d'Urbanisme, ceci afin de tenir compte de l'évolution de l'urbanisation sur la commune et de l'artificialisation des sols. Ainsi, le PLU, approuvé le 4 novembre 2019, prévoit une croissance de près de 1000 habitants supplémentaires d'ici à 2030, soit 440 logements supplémentaires.

L'objet de l'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, est de définir des préconisations de gestion notamment pour les zones vouées à être densifiées et celles vouées à être urbanisées, et notamment au sein des OAP (Orientation d'aménagement programmés), ceci afin de limiter les risques d'inondation, et améliorer la qualité de rejet des eaux vers le milieu naturel. Il s'agit d'un document règlementaire.



Plan de zonage

L'objectif du projet est de définir une réglementation pour gérer les eaux pluviales à la source, en favorisant l'infiltration, il définit par conséquent les aménagements et les ouvrages à mettre en place selon la taille des surfaces créées, construites.

Par décision, en date du 13 mai 2019, la MRAe, Mission Régionale d'Autorité environnementale a décidé que la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales d'Inzinzac-Lochrist, serait soumise à évaluation environnementale.

Lorient Agglomération a donc fait réaliser par le bureau d'études DM Eau, une évaluation environnementale, conformément aux articles R.122-17 à 24 du Code de l'environnement.

Après examen, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) s'est prononcée dans un avis, daté du 19 novembre 2020, dans lequel, elle recommande à Lorient Agglomération d'actualiser l'évaluation lorsque les schémas directeurs d'assainissement pluviaux auront pu être révisés.

Le 23 novembre 2020, Lorient Agglomération, en réponse, indique que la collectivité a lancé une étude complète de schéma directeur sur son territoire. Ayant débutée en juin 2020, elle ne sera finalisée que d'ici fin 2022. Et c'est pour cela que sans attendre les résultats de cette étude, que la collectivité a préféré mettre en place un règlement pour les zones qui seront urbanisées à court terme.

2. L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision N° E19000106/35 de Monsieur le Conseiller délégué du Tribunal Administratif de Rennes, en date du 10 mai 2019, Mme Joanna LECLERCQ a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, pour l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'INZINZAC-LOCHRIST.

2.2. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Un dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public, en Mairie d'INZINZAC-LOCHRIST, pendant toute la durée de l'enquête. Il se composait des documents suivants :

- Un registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur
- Pièces administratives :
 - o Décision du Tribunal Administratif nommant la commissaire-enquêtrice
 - o Délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2018, prescrivant l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales
 - o Délibération du bureau communautaire du 21 mai 2021, approuvant le projet de zonage et prescrivant l'enquête publique
 - o Arrêté du Président de Lorient Agglomération en date du 4 juin 2021, prescrivant l'enquête publique
 - o Notice explicative sur le déroulement d'une enquête publique
 - o Avis d'enquête copie journal Ouest-France du 5 et 6 juin 2021
 - o Avis d'enquête copie journal Le Télégramme du 5 juin 2021
 - o Dossier affichage des panneaux sur la commune
 - o Certificat d'affichage de la Maire d'Inzinzac-Lochrist, en date du 8 juin 2021
 - o Décision N°2019-006944 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne, après examen au cas par cas, en date du 13 mai 2019.
 - o Etude de gestion des eaux pluviales, notice technique, datant de juin 2021, 25 pages
 - o Plan de zonage pluvial, datant de juin 2021, échelle 1/2500
 - o Evaluation environnementale de l'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, datant de juin 2021, 120 pages
 - o Avis délibéré N°2020AB81 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne sur le projet d'assainissement des eaux pluviales des communes de Lanester, d'Inzinzac-Lochrist et Hennebont, en date du 19 novembre 2020.
 - o Réponse de Lorient Agglomération à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne en date du 23 novembre 2020.

2.3. ORGANISATION DE L'ENQUETE

Réunions avec le maître d'ouvrage et visite de la commune avant le démarrage de l'enquête:

Le 27 mai 2021, la commissaire-enquêtrice a rencontré pour la préparation de l'enquête :

- La responsable Etudes et travaux, Direction de l'eau et de l'assainissement, en charge du dossier
- Mme le Maire d'INZINZAC-LOCHRIST
- Le Directeur général des services de la commune d'INZINZAC-LOCHRIST

Ce rendez-vous avait pour objectif la préparation de l'enquête et de définir les aspects matériels : arrêter les dates de permanences, la mise à disposition d'une salle, mais aussi d'échanger sur les aspects techniques de l'étude pour une meilleure compréhension.

Il a été convenu que les permanences auraient lieu au sein de la salle des mariages de la Mairie d'Inzinzac-Lochrist, la 1^{ère} permanence ayant lieu entre deux tours d'élections, les isolements étaient restés en place.

La période d'enquête se poursuivant sur le mois de juillet, les horaires d'ouverture de la Mairie au public étant modifiés dès le 1^{er} juillet, il a été convenu d'ouvrir la Mairie pour une permanence d'enquête, le samedi 3 juillet matin.

2.4. INFORMATION DU PUBLIC

ANNONCE DE L'ENQUETE PAR AFFICHAGE SUR LA COMMUNE

Au total, 6 panneaux « avis d'enquête publique », sur fond jaune en format A2, annonçant l'enquête publique ont été apposés dans différents lieux sur la commune:

- Mairie, Place Charles de Gaulle
- Penquesten
- Rue Julien Legrand
- Place de la Poste
- La Montagne
- Carrefour Ambroise Croizat et Salvator Allende

La commissaire-enquêtrice a de son côté, effectué un contrôle visuel de l'affichage le samedi 5 juin, soit 16 jours avant le démarrage de l'enquête. Elle a procédé à la vérification du maintien des panneaux, notamment ceux du bourg d'INZINZAC-LOCHRIST, pendant toute la durée de l'enquête.

Photos de l'affichage :

 A photograph of a white, two-story building with a blue roof and a set of stone steps leading to the entrance. A yellow sign is visible on the right side of the building.	 A photograph of a stone building with a grey roof and a dark door. A yellow sign is visible on the right side of the building.
<p>1. Mairie</p>	<p>2. Penquesten</p>
 A photograph of a street with a stone wall on the right. A signpost with two signs reads 'INZINZAC-LOCHRIST' and 'ZINZAG-LOKRIST'. A yellow sign is visible on the signpost.	 A photograph of a street with a signpost. The signpost has a sign that reads 'Cours de Dialecte' and '8 Juin 2021'. A yellow sign is visible on the signpost.
<p>3. Rue Julien Legrand</p>	<p>4. Place de la Poste</p>
 A photograph of a street with a yellow sign on a pole. The sign is partially obscured by a tree.	 A photograph of a street intersection with a signpost. The signpost has two signs that read 'Z.I. des Forges' and 'La Montagne'. A yellow sign is visible on the signpost.
<p>5. La Montagne</p>	<p>6. Carrefour Ambroise Croizat et Salvator Allende</p>

ANNONCE DE L'ENQUETE SUR LE PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION, PLACE DE LA POSTE :



ANNONCE DE L'ENQUETE PAR VOIE DE PRESSE

- Première parution :
 - Ouest France : parution du week-end, 5 et 6 juin 2021
 - Le Télégramme : parution du 5 juin 2021
- Deuxième parution :
 - Ouest France : parution du 23 juin 2021
 - Le Télégramme : parution du 23 juin 2021

ANNONCE DE L'ENQUETE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE D'INZINZAC-LOCHRIST

L'enquête a également été annoncée sur les sites internet de Lorient Agglomération et de la commune d'Inzinzac-Lochrist (**ANNEXE 1**) avec la possibilité de télécharger le dossier d'enquête complet, les arrêtés, ainsi que les délibérations.

De plus, une adresse mail a été mise à la disposition du public pour recueillir les avis: zonageinzinzac@agglo-orient.fr

Cette adresse a été testée par Lorient Agglo le 19 juin, et la commissaire-enquêtrice le 21 juin à 10h20.

ANNONCE DE L'ENQUETE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

L'enquête a été annoncée sur la page Facebook de la commune d'INZINZAC-LOCHRIST:

The screenshot shows a Facebook post from the page "Vivre à Inzinzac-Lochrist" dated June 21, 2021, at 11:21. The post is titled "[ENQUETE PUBLIQUE]" and details a public consultation for a wastewater treatment project in Inzinzac-Lochrist. The project involves zoning for rainwater treatment from June 21 to July 21. The post provides contact information for the municipal commissioner and lists specific hours for public consultations on various dates in June and July. It also mentions that the dossier is available for consultation on the website of the Agglomération de Lorient.

Vivre à Inzinzac-Lochrist 21 juin, 11:21

[ENQUETE PUBLIQUE] Du 21 juin 8h30 au 21 juillet à 17h, le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales d'Inzinzac-Lochrist est soumis à enquête publique en Mairie.

👉 Le dossier est consultable sur place du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h45. Les personnes intéressées par le projet peuvent consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel à la commissaire enquêtrice à la mairie (Place Charles de Gaulle 56650 Inzinzac-Lochrist ou zonageinzinzac@agglo-lorient.fr).

👉 Permanences de la commissaire enquêtrice à la mairie d'Inzinzac-Lochrist :

- 🕒 Lundi 21 juin de 8h30 à 12h
- 🕒 Samedi 3 juillet de 9h à 12h
- 🕒 Vendredi 9 juillet de 13h30 à 17h
- 🕒 Mercredi 21 juillet de 13h30 à 17h

👉 Le dossier est également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet de Lorient Agglomération <https://www.lorent-agglo.bzh/.../ouverture-denquetes.../> ou depuis le lien sur le site de la mairie www.inzinzac-lochrist.fr

Renseignements : Lorient Agglomération – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 02 90 74 75 24

3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1. CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Les dossiers d'enquête ont été mis à la disposition du public, en mairie d'INZINZAC-LOCHRIST, du **lundi 21 juin 2021 (8h30) au mercredi 21 juillet 2021 (17h)** aux heures habituelles d'ouverture au public, à savoir :

Les horaires d'ouverture au public étaient les suivants :

- Du 21 juin au 30 juin : du lundi au vendredi : 8H15-12H et 13H45-17H45
- Du 1^{er} juillet au 21 juillet : du lundi au vendredi : 9H-12H et 13H30-17H sauf le mercredi après-midi, ouverture exceptionnelle pour la dernière permanence.

Le dossier était consultable au format papier mais aussi en version numérique. Il était également téléchargeable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de Lorient Agglo.

3.2. PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR ET DEROULEMENT

Les permanences de la commissaire-enquêtrice se sont déroulées au sein de la Mairie d'INZINZAC-LOCHRIST, salle des mariages ou salle du conseil. Avec les mesures COVID, du gel hydro alcoolique était à disposition du public, un système d'entrée/ sortie a été mis en place, la pièce était constamment aérée.

Les permanences ont eu lieu les:

- Lundi 21 juin 2021 de 8h30 à 12h,
- Samedi 3 juillet 2021 de 9h à 12h, ouverture exceptionnelle
- Vendredi 9 juillet 2021, de 13h30 à 17h,
- Mercredi 21 juillet 2021, de 13h30 à 17h, ouverture exceptionnelle

A compter du 1^{er} juillet 2021, les horaires de la Mairie ont été modifiés. Cependant, les horaires de permanences (initialement prévus en accord avec la Mairie), ne correspondant plus aux horaires d'ouverture du public, une ouverture exceptionnelle a été mise en place le mercredi 21 juillet après-midi. Et à la demande de la commissaire-enquêtrice, une permanence a pu être organisée le samedi 3 juillet 2021.



Salle des mariages

VISITES AU COURS DES PERMANENCES

La commissaire-enquêtrice n'a reçu aucune personne au cours des quatre permanences.

Seul un mail a été envoyé le 3 juillet et ajouté au registre le 5 juillet 2021.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

3.3 CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

Le registre d'enquête publique a été clos le mercredi 21 juillet 2021, à 17h, par la commissaire-enquêtrice.

Le registre ayant été scanné, il a été redéposé à Lorient agglomération, avec le dossier d'enquête lors de la remise du procès-verbal.

4. OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le registre d'enquête comporte 1 mail :

➤ **M. Christophe GODON :**

La remarque porte sur un ancien bassin d'orage situé zone de Kerprat. Il est fait remarquer son engorgement, une possible pollution aux hydrocarbures, aux métaux lourds dus à la proximité et l'exploitation passée d'usines sidérurgique, fait part de canalisations (d'eaux pluviales ?) vieillissantes voire cassées.

Les observations du public figurent dans un procès-verbal (ANNEXE 3), qui a été remis le 21 juillet 2021 à Mme Amosse, responsable Etudes et travaux, au cours d'un rendez-vous qui s'est déroulé à LANESTER, dans les locaux du pôle ingénierie et gestion technique de Lorient Agglomération.

La commissaire-enquêtrice a alors rappelé le délai de 15 jours laissé à la collectivité pour répondre aux observations du public et aux questions soulevées par la commissaire-enquêtrice, soit jusqu'au 4 août 2021.

4.2 QUESTIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUETRICE

Il est indiqué dans la notice technique du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Inzinzac-Lochrist que cette étude avait pour objectif de planifier la réalisation des infrastructures de gestion des eaux pluviales nécessaires à l'extension urbaine et consécutives à la création de nouvelles surfaces imperméabilisées.

Pour bien comprendre les enjeux, la commissaire-enquêtrice fait part de plusieurs questions :

- Une évaluation de l'état des canalisations du réseau d'assainissement des eaux pluviales a-t-elle été réalisée ?
- Une partie des eaux pluviales lessive les sols urbanisés (routes par exemple) et peuvent transporter des polluants (hydrocarbures notamment mais aussi d'autres polluants liés aux rejets sauvages dans le réseau...) Ces eaux, font-elles l'objet d'un prétraitement avant d'arriver aux exutoires du Blavet ?
- Dans les zones de densification et d'extension de l'urbanisation, quels moyens de contrôle seront mis en œuvre pour faire respecter cette nouvelle réglementation ?
- Dans le cas de zones de densification importantes, maisons en bandes sur parcelles de petite taille par exemple, des distances sont imposées entre le dispositif (puisard d'infiltration), les bâtiments (5m), la limite de propriété (3m) et les arbres (3m). Lorsqu'il peut être difficile de mettre en place un dispositif individuel, est-ce qu'un moyen de collecte collectif des eaux pluviales, à petite échelle, peut être envisagé ?

5. REPONSES DE LORIENT AGGLOMERATION AUX REMARQUES – MEMOIRE EN REPONSE

Lorient Agglomération a transmis, le jeudi 5 août 2021, son mémoire en réponse (**ANNEXE 4**).

5.1. REPONSES DE LA COLLECTIVITE AUX REMARQUES DU PUBLIC

- **Courriel de M. Christophe GODON relatif au bassin d'orage de Kerprat et à son envasement.**

La commune a pour projet de vidanger les deux étangs de Kerprat afin de préserver la continuité écologique du cours d'eau s'y déversant. Lors des investigations, il a été mis en évidence que le réseau d'eaux pluviales était en mauvais état et qu'une pollution transitait par ce réseau depuis de nombreuses années. Des investigations sont en cours pour comprendre l'origine de la pollution (contrôles des branchements de tous les bâtiments du secteur desservi) et des analyses de l'eau sont également prévues prochainement. Lorient Agglomération va également lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la zone humide et améliorer la gestion des eaux pluviales arrivant dans le vallon de Kerprat. La pollution devra être aussi réglée à cette occasion.

5.2. REPONSES DE LA COLLECTIVITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUETRICE

Réponses de Lorient Agglomération en bleu et italique

- **Question 1 : Une évaluation de l'état des canalisations du réseau d'assainissement des eaux pluviales a-t-elle été réalisée ?**

Lorient Agglomération n'a pas encore terminé d'évaluer l'état de l'ensemble des canalisations. Des inspections caméras sont réalisées régulièrement avant les travaux ou à l'occasion de problèmes signalés par la commune. De son côté, la commune réalise dans le cadre de sa mission d'exploitation des inspections caméras régulièrement pour diagnostiquer les réseaux. Ces inspections sont bancarisées et seront intégrées sous peu dans le système d'information géographique pour en garder un historique précis.

Parallèlement, Lorient Agglomération travaille avec le cabinet Altério sur le schéma directeur des eaux pluviales. Dans leur mission il est prévu de faire un état complet des réseaux par des relevés topographiques afin d'avoir une vue exhaustive du patrimoine.

- **Question 2 : une partie des eaux pluviales lessive les sols urbanisés et peuvent transporter des polluants (hydrocarbures notamment mais aussi d'autres polluants liés aux rejets sauvages dans le réseau...). Ces eaux font-elles l'objet de prétraitement avant d'arriver aux exutoires du Blavet ?**

La réglementation n'impose pas de traitement des eaux de pluie, notamment de ruissellement avant rejet au milieu naturel. Pour traiter les eaux des routes il faudrait mettre des bassins de décantation ou des séparateurs à hydrocarbures sur l'ensemble du réseau routier, ce qui n'est pas envisageable pour des raisons de coûts de réalisation et d'entretien. Cependant, dans les nouvelles opérations d'aménagement une gestion des eaux pluviales est demandée permettant de limiter les rejets pollués au milieu. Il est par ailleurs demandé l'installation de séparateur à hydrocarbures pour certaines activités : grand centres commerciaux, entreprises de transports, stations-service et de lavage...

- **Question 3 : dans les zones de densification et d'extension de l'urbanisation, quels moyens de contrôles seront mis en œuvre pour faire respecter cette nouvelle réglementation ?**

Les aménageurs devront fournir une étude hydraulique, voire un dossier Loi sur l'eau selon les cas. Cette étude devra prendre en compte l'existant et la future imperméabilisation et prévoir les ouvrages de rétention/traitement/régulation en conséquence.

La Direction Eau et Assainissement délivre un avis à chaque permis d'aménager et vérifie la faisabilité du projet. Sur le terrain, nous n'avons pas à l'heure actuelle les moyens humains pour vérifier les travaux sur toutes les opérations. Nous suivons particulièrement les opérations pour lesquelles une rétrocession de réseau est prévue ou envisagée.

- **Question 4 : Dans les zones de densification importantes, maisons en bandes sur parcellaire de petite taille par exemple, des distances sont imposées entre le dispositif (puisard d'infiltration), les bâtiments (5 m), la limite de propriété (3 m) et les arbres (3 m). Lorsqu'il peut être difficile de mettre en place un dispositif individuel, est-ce qu'un moyen de collecte collectif des eaux pluviales à petite échelle peut-être envisagé ?**

A ce jour aucun système n'a été développé pour gérer les eaux pluviales à petite échelle sur la commune mais en cas d'inondation ou de problème récurrent il est envisageable de créer des ouvrages, y compris sous voirie pour gérer les eaux pluviales des secteurs très denses. A une échelle plus importante, il a été créé un bassin enterré sous voirie dans la rue du puits permettant de gérer les eaux de ruissellement de la voirie et les rejets des gouttières d'une cinquantaine d'habitations.

6. SYNTHÈSE DU RAPPORT

Il a été procédé à une enquête publique, relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'INZINZAC-LOCHRIST, à l'initiative de LORIENT AGGLOMERATION qui a la compétence eaux et assainissement.

L'enquête a été prescrite par arrêté du Président de Lorient Agglomération, en date du 4 juin 2021. Elle s'est déroulée du lundi 21 juin 2021 (8h30) 2021 (8h30) au vendredi 21 juillet 2021 (17h) soit 31 jours consécutifs.

L'objet de l'étude zonage d'assainissement des eaux pluviales, est de définir des préconisations de gestion notamment pour les zones vouées à être densifiées et celles vouées à être urbanisées, et notamment au sein des OAP (Orientation d'aménagement programmés), ceci afin de limiter les risques d'inondation, et améliorer la qualité de rejet des eaux vers le milieu naturel.

L'objectif du projet étant de gérer les eaux pluviales à la source en favorisant l'infiltration, le projet définit par conséquent les aménagements et les ouvrages à mettre en place selon la taille des surfaces créées.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. Un registre était à disposition et regroupe seulement 1 mail.

Cette observation et les questions de la commissaire-enquêtrice figurent dans un procès-verbal transmis à LORIENT AGGLOMERATION, le mercredi 21 juillet 2021, à l'issue de la clôture de l'enquête. La collectivité a, en retour, transmis au commissaire-enquêteur un mémoire en réponse, le jeudi 5 août 2021.

Le 12 août 2021,

Joanna LECLERCQ

Commissaire-enquêtrice

